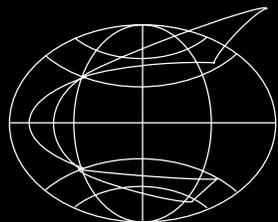


INTOSAI



Revue
internationale
de la vérification
des comptes
publics

Octobre 2002



Revue internationale de la vérification des comptes publics

Octobre 2002—Vol. 29, n° 4

© 2002 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : <chases@gao.gov>).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée aux dirigeants de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres intéressés doivent s'abonner au coût de 5 \$US par année. Pour tous les numéros, il faut acheminer correspondance et chèques au bureau administratif de la *Revue* – U.S. General Accounting Office, Room 7814, 441 G Street, NW, Washington, D.C. 20548.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

- 1 **Éditorial**
- 3 **En bref**
- 7 **Lutte contre la corruption**
- 10 **Projets d'intervention en cas de sinistre**
- 13 **Profil : Géorgie**
- 16 **Publications à signaler**
- 17 **Dans le cadre de l'INTOSAI**

Conseil de rédaction

Franz Fiedler, Président de la Cour des comptes de l'Autriche
Sheila Fraser, Vérificatrice générale par intérim du Canada
Mohamed Raouf Najar, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie
David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général du Venezuela

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Rédactrice en chef adjointe

Linda J. Sellevaag (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Deepak Narain (ASOSAI –Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI–Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI - Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. General Accounting Office (É.-U.)

Production/Administration

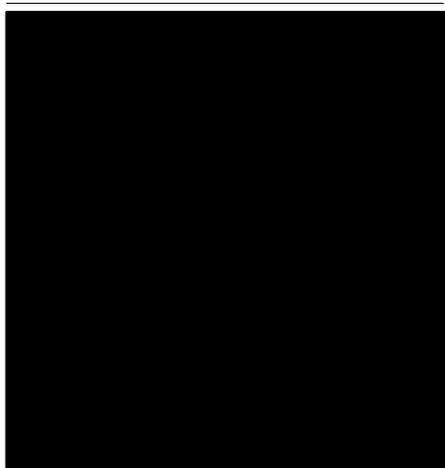
Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Jong-Nam Lee, Président, Commission de contrôle et d'inspection,
Corée, Président
Arpád Kovács, Président, Allami Számvevőszék, Hongrie,
Premier Vice-président
Tawfik Ibrahim Tawfik, Président, Bureau général de contrôle,
Arabie Saoudite, Second Vice-président
Franz Fiedler, Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général
Arah Armstrong, Directeur de la vérification, Service de la vérification,
Antigua-et-Barbuda
Humberto Guimarães Souto, Ministre, Président, Cour des comptes, Brésil
Léopold A.J. Ouedraogo, Inspecteur général d'État, Burkina Faso
Mohamed Gawdat Ahmed El-Malt, Président, Organisation centrale
de contrôle, Égypte
Vijayendra N Kaul, Contrôleur et Vérificateur général, Inde
Tsutomu Sigiura, Président, Conseil de contrôle, Japon
Bjarne Mork Eidem, Vérificateur général, Riksrevisjonen, Norvège
Genaro Matute Mejia, Contrôleur général, Contraloría General, Pérou
Alfredo Jose de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal
Pohiva Tui'i'onea, Vérificateur général, Service de vérification, Tonga
Mohamed Raouf Najar, Premier président, Cour des comptes, Tunisie
Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office,
Royaume-Uni
David M. Walker, Contrôleur général, General Accounting Office,
États-Unis
Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes de l'Uruguay, Président

La Commission de la dette publique offre de partager ses connaissances et son expertise

par M. Arturo Gonzalez de Aragon, Vérificateur général du Mexique et Président de la Commission de la dette publique de l'INTOSAI



M. Arturo Gonzalez

C'est avec plaisir que je répons à l'invitation de rédiger l'éditorial de la *Revue*. En outre, je suis reconnaissant de la possibilité qui m'est accordée de partager mes idées sur le travail accompli par la Commission de la dette publique (CDP) de l'INTOSAI, que j'ai l'honneur de présider. Après dix ans de travaux, la Commission s'est engagée dans une nouvelle voie qui comporte des partenariats avec d'autres organisations et un plan de formation sur une base régionale. J'espère sincèrement que les lecteurs de la *Revue* seront intéressés par nos expériences et en tireront profit.

Depuis sa création en 1991, la Commission de la dette publique a établi et publié diverses lignes directrices visant à encourager la communication d'information appropriée sur la dette publique ainsi que sa saine gestion. Lors de sa réunion en juin 2002 à Stockholm, la Commission a fait le point sur ses réalisations et a accepté d'élargir ses travaux en commençant à bâtir des réseaux régionaux d'expertise sur la dette afin d'aider les membres de l'INTOSAI à accroître leur capacité d'effectuer des vérifications de la dette publique.

Le point central du plan adopté en Suède est axé sur la formation, la recherche et la collaboration internationale. Les membres de la Commission ont adopté les objectifs suivants : 1) préparer une orientation technique choisie pour la réalisation de vérifications de la dette publique; 2) promouvoir la diffusion de documents techniques aux membres de l'INTOSAI ; et 3) améliorer l'expertise technique et professionnelle de l'ISC en offrant des programmes de formation sur la dette, organisés par les régions et conçus en collaboration avec les autres membres de l'INTOSAI,

l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), ainsi que les organisations spécialisées en matière de dette publique.

Ces objectifs soutiennent deux buts principaux consacrés de l'INTOSAI, à savoir le développement de la capacité professionnelle des ISC par la formation, et un processus visant à encourager les ISC à étendre leurs efforts de collaboration aux fins de partage des connaissances entre elles et avec la communauté à l'échelle mondiale. Du point de vue opérationnel, la Commission a cité des éléments du projet de cadre de planification stratégique de l'INTOSAI en vue de travailler plus efficacement avec les groupes régionaux, d'étendre l'utilisation des technologies pour diffuser l'expertise sur les questions relatives à la dette, et de collaborer avec les organisations internationales qui ont des intérêts semblables à ceux de l'INTOSAI. Les décisions de la Commission à Stockholm appuient également le plan de travail de la Commission visant à améliorer les vérifications comptables et l'optimisation des ressources de la dette publique, qui a été adopté au Congrès de l'INTOSAI en Corée l'année dernière.

La Commission a prévu ces objectifs en invitant les représentants de l'IDI et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à la réunion de Stockholm afin d'examiner des sujets qui intéressent toutes les parties et qui pourraient faire l'objet d'une collaboration. Cet effort s'appuie sur le succès d'un partenariat existant avec la Banque mondiale qui, en 2000, a conduit à l'organisation d'un séminaire parrainé conjointement qui a eu lieu dans les locaux de la Banque mondiale et qui a réuni des gestionnaires et des vérificateurs de la dette pour discuter de questions et de défis communs. Le programme de 2002–2004 de la Commission, approuvé en Suède, insiste sur la prestation de formation régionale, la réalisation de travaux de recherche particulière visant à combler le manque d'orientation sur la vérification de la dette, et la création de partenariats avec l'IDI et d'autres organisations qui possèdent l'infrastructure nécessaire pour assurer la formation au niveau régional.

Afin de réaliser cet ambitieux programme, la Commission prévoit créer un réseau de vérificateurs, de spécialistes et d'agents de formation sur la dette dans les sept groupes de travail régionaux de l'INTOSAI. Ce réseau facilitera le partage de connaissances en identifiant, à l'intérieur de chaque région, des besoins particuliers en formation ainsi que des spécialistes dans le domaine de la dette. Les membres suivants de la Commission ont accepté d'évaluer les besoins en formation dans leurs régions respectives au cours des prochains mois : Zambie (AFROSAI), Jordanie (ARABOSAI), Corée (ASOSAI), Royaume-Uni (EUROSAI), Mexique (OLACEFS) et Fidji (SPASAI). En outre, le Mexique se propose d'offrir un séminaire pilote de formation à l'intention des membres

de l'OLACEFS, et des discussions sont actuellement en cours avec la Banque mondiale concernant une aide financière pour le séminaire.

Afin de mieux évaluer les besoins en formation des ISC, préparer de la documentation sur la dette et trouver des spécialistes dans chaque région, la Commission travaille étroitement avec le Secrétariat général de l'IDI en Norvège, qui, comme le savent les lecteurs de la *Revue*, s'est employé à mettre en application un plan stratégique visant à donner de la formation aux ISC dans chaque région.

La Commission a communiqué avec des organisations multilatérales qui offrent de la formation aux gestionnaires en matière de dette dans les pays à faible et à moyen revenus. En s'appuyant sur le modèle de partenariat utilisé pour le séminaire tenu conjointement avec la Banque mondiale en 2001, la Commission se propose de travailler avec le Secrétariat du Commonwealth à Londres et la CNUCED à Genève en vue de donner de la formation à des groupes qui comprennent des vérificateurs des ISC et des gestionnaires gouvernementaux de la dette.

Au cours de la dernière décennie, la Commission, qui a tenu 19 réunions, a produit des orientations sur la réalisation de vérifications de la dette et d'études préliminaires concernant les engagements financiers et les indicateurs budgétaires. Ces orientations ont été produites dans le but d'aider les vérificateurs à définir les passifs au titre de la dette publique, à examiner les contrôles internes dans la gestion de la dette, et à recommander des normes de rapport pour la dette publique. Il serait peut-être bon à ce moment-ci de l'historique de la Commission de résumer les principaux documents qui ont déjà été publiés dans les cinq langues de l'INTOSAI.

1. Orientation sur la définition de la dette publique et sa communication. Ce document offre une orientation détaillée sur deux questions : la définition de la dette publique et sa communication. Il facilite la compréhension de cet aspect complexe des finances publiques.

2. Lignes directrices sur la planification et l'exécution d'une vérification des contrôles internes de la dette publique. Ce guide fusionne deux études, l'une axée sur la vérification du rendement de la gestion de la dette publique, et l'autre sur les contrôles internes de la dette publique. Le document présente une série de concepts et d'indicateurs en matière de vérification, d'économie, de budget et de finances, qui sont utilisés dans l'évaluation des opérations de la dette.

3. Lignes directrices sur la communication de la dette publique. Ce guide couvre les questions suivantes sur la dette publique : le rôle des ISC dans la communication de la dette publique, les lignes directrices générales sur la définition, la détermination et l'évaluation de la dette publique, ainsi que l'orientation générale sur sa communication. Le document cerne un

nombre de facteurs que les ISC devraient prendre en considération en exerçant leur jugement concernant la nature et l'étendue de leurs examens ainsi que des rapports sur la dette publique.

En outre, la Commission a publié des documents sur les engagements financiers et les indicateurs de risques financiers afin d'augmenter la capacité des ISC de dépister les programmes financiers qui ont déclenché des augmentations imprévues de la dette. Ces documents sont les suivants : *Public Debt Management and Fiscal Vulnerability; The role for SAIs and Fiscal Claims; Implications for Debt Management and the role for SAIs*. Ces documents sont affichés sur le site Internet de la Commission (<http://www.intosaipdc.org.mx>) et sur le site Internet de l'INTOSAI (<http://www.intosai.org>).

La Commission continuera ses recherches afin de produire des orientations qui combleront les lacunes dans les connaissances des vérificateurs de la dette, et qui peuvent servir à des fins de formation également. Spécifiquement, les ISC du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis collaboreront à la publication d'un nouveau guide pour aider les ISC à effectuer des contrôles de corroboration lorsqu'elles vérifient la dette publique. Afin de s'assurer que les résultats des recherches sont généralement accessibles dans les sept associations régionales de l'INTOSAI, la Commission étudiera la possibilité d'adopter les outils suivants dans le cadre d'un plan à long terme d'établissement des capacités : 1) la création d'une base de données des meilleures pratiques de vérification et de gestion de la dette; 2) l'élaboration de plans régionaux pour le partage de l'expertise technique; 3) l'élargissement du site Web de la Commission afin de créer un site de clavardage en ligne à l'intention des ISC qui souhaitent discuter de questions relatives à la dette et à la vérification avec d'autres ISC, des experts-conseils, etc.; 4) l'élaboration d'un calendrier de formation permanente comportant des cours sur la vérification et la gestion de la dette, afin de soutenir la capacité en matière de vérification de la dette dans les pays où l'on observe un taux élevé de roulement du personnel dans les bureaux de vérification et de gestion de la dette, et d'informer à toutes les ISC des faits nouveaux dans le domaine de la dette publique.

J'aimerais remercier les membres de la Commission de la dette publique – l'Argentine, le Canada, le Chili, la Corée, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, Fidji, la Finlande, le Gabon, la Jordanie, la Lituanie, le Mexique, le Portugal, le Royaume-Uni, la Russie, la Suède, le Yémen et la Zambie – pour leur travail acharné et leur volonté d'atteindre les objectifs de la Commission. J'ai assumé la présidence de la Commission dès mon élection au poste de Vérificateur général de mon pays, par le Congrès mexicain, plus tôt cette année. À mon avis, il était clair que la Commission était une commission active avec d'excellents antécédents. Je promets que l'ISC mexicaine continuera d'appuyer la Commission durant mon mandat, et je me réjouis à l'idée de travailler avec tous les membres de l'INTOSAI, ainsi que nos partenaires internationaux, afin d'améliorer la reddition de comptes dans nos pays respectifs. ■

En bref

Bolivie

Certification internationale de qualité décernée au Bureau de contrôle général

Le Bureau de contrôle général de la République de Bolivie a reçu la certification internationale ISO 9002, en reconnaissance de la qualité, de l'amélioration constante et de l'excellence de son travail. Le Bureau de contrôle général est la première institution de vérification d'Amérique latine (et une des rares au monde) à avoir obtenu cette certification.

Pour obtenir la certification, l'organisation doit définir, élaborer, mettre en œuvre, documenter et tenir à jour un système de qualité conforme à la norme. Ensuite, un organisme indépendant qualifié vérifie si le système de qualité satisfait bien aux critères de la norme internationale.

Le Bureau de contrôle général de Bolivie a adopté une politique en matière de qualité et a intégré à ses mécanismes, ses procédures et ses ressources la structure essentielle à la gestion de la qualité qui mène à la certification.

La certification englobe toutes les procédures administratives qui concernent les vérifications et les évaluations et s'applique tant au bureau principal qu'aux neuf directions ministérielles. Le système est conçu de manière à garantir le respect des exigences pour les mécanismes de planification interne, le coût adéquat d'une heure-personne associé à chaque produit et la conformité aux diverses normes qui régissent les travaux de contrôle.

Cette reconnaissance internationale des processus du Bureau de contrôle général revêt une importance toute particulière, puisque le gouvernement de Bolivie s'efforce actuellement de mettre en place un processus de réforme et de modernisation.

Pour plus d'information, communiquer avec la : Contraloría General de la República, Casilla Postal 432, La Paz, Bolivia. Télécopieur : 591(2) 811 35 21, courriel : cgr@ceibo.entelnet.bo.

États-Unis

Publication de nouvelles exigences et directives sur l'indépendance du vérificateur

Le 25 janvier 2002, le General Accounting Office (GAO) des États-Unis a modifié sensiblement les exigences relatives à l'indépendance des vérificateurs dans les normes de vérification du secteur public (Government Auditing Standards). Les changements sont d'importance, particulièrement en ce qui concerne les services de conseil ou les services autres que de vérification. M. David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis et dirigeant du GAO, a déclaré que l'objectif premier de la nouvelle norme est de protéger l'intérêt public et de préserver la confiance de la population à l'égard de l'indépendance, tant apparente que réelle, des vérificateurs des états financiers, des programmes et des activités du gouvernement. Le Contrôleur général a aussi invité l'American Institute of Certified Public Accountants à rehausser ses normes pour les faire correspondre aux normes sur la comptabilité dans le secteur public.

Appelées couramment le « livre jaune », les normes de vérification dans le secteur public ont été publiées pour la première fois en 1972. Elles s'appliquent aux entités du gouvernement fédéral de même qu'aux organisations recevant des fonds fédéraux. Différentes lois prescrivent la conformité à ces normes dans le cadre des vérifications portant sur les organismes et les crédits fédéraux. Par ailleurs, de nombreux états, administrations locales et autres entités, au pays et à l'étranger, les ont adoptées volontairement.

Comme la nouvelle norme sur l'indépendance aura un effet notable sur les organismes de vérification, lorsqu'il a publié la norme, le GAO a annoncé qu'il prévoyait donner des directives supplémentaires afin de faciliter sa mise en œuvre. Le Contrôleur général a annoncé la publication de ces lignes directrices de première importance le 2 juillet 2002. Différents renseignements y

sont fournis, notamment la date d'entrée en vigueur de la norme, le délai imparti pour sa mise en œuvre, les concepts qui la sous-tendent et son application à des cas particuliers qui ne relèvent pas de la vérification.

Le Contrôleur général a déclaré, à propos de ces directives, qu'à la suite des scandales touchant les méthodes comptables et les rapports financiers qui ont récemment secoué le secteur privé, il est plus important que jamais d'appliquer des normes rigoureuses mais équitables sur l'indépendance des vérificateurs, afin de protéger tant le public que la crédibilité de la profession. Il a de nouveau invité les autres organismes de normalisation à suivre l'exemple des vérificateurs du secteur public et à adopter des normes fondées sur des principes qui établissent clairement que les vérificateurs doivent être à la fois indépendants et perçus comme tels. »

Pour plus de renseignements, communiquer avec le : U.S. GAO, 441 G Street, N.W., Washington, D.C. 20548. USA. Télécopieur : (202) 512-4021, courriel : el@gao.gov, site Web : www.gao.gov.

Des boursiers lancent un forum d'échange de connaissances sur le Web

Les 14 boursiers du Programme international de bourses de formation en vérification du GAO de 2002 ont profité de la cérémonie de remise des diplômes, qui s'est déroulée le 29 août 2002, pour lancer un nouveau site Web. Le but est ainsi de prouver leur volonté d'intensifier l'échange d'information entre eux et avec le personnel du GAO.

M. John Moore, de la Barbade, a pris la parole au nom du groupe lors de cette cérémonie pour expliquer que le site Web « Fellow's Forum » témoigne de la détermination des boursiers à échanger de l'information et à rester en contact lorsque chacun retournera à son bureau respectif. Le site (<http://zverebi.gol.ge/gao>), conçu par le boursier Roman Bokeria et les employés de

l'ISC de la République de Géorgie, comprend les coordonnées de tous les étudiants de la promotion 2002, des liens vers le site Web de leur ISC, ainsi qu'un forum où chacun pourra discuter des questions d'intérêt mutuel.

Le Contrôleur général Walker a souligné que le site aidera les boursiers à résoudre des problèmes communs à tous les pays, pour ensuite inviter les diplômés à faire profiter leur institution supérieure de contrôle des connaissances acquises au GAO et à les faire fructifier en les partageant avec autrui. Le succès du programme se mesure en partie par le succès des diplômés eux-mêmes, lorsqu'ils reviennent à leur institution supérieure de contrôle, a-t-il ajouté.

Pour plus d'information, communiquer avec le : U.S. General Accounting Office, Room 7814, 441 G Street, N.W., Washington, D.C. 20548. USA. Télécopieur : (202) 512-4021, courriel : el@gao.gov.

Indonésie

Le Conseil de vérification n'exprime pas d'opinion sur le Rapport de reddition de comptes sur le budget de l'État

Pour la première fois de son histoire, le Conseil de vérification d'Indonésie n'a pas exprimé d'opinion à propos du Rapport de reddition de comptes sur le budget de l'État de l'exercice 1999-2000. Le Parlement a donc le droit de rejeter le rapport, une position bien différente de celles des dernières années.

Le Conseil de vérification a fait savoir au gouvernement que les états financiers de l'exercice 1999-2000 présentent de nombreuses lacunes connues depuis des années, sans que rien n'ait été fait. En voici quelques exemples.

D'abord, les ministères et les organismes gouvernementaux n'utilisent pas tous le système de comptabilité du gouvernement. Par conséquent, le ministère des Finances a préparé le Rapport de reddition de comptes sur le budget de l'État sur la base de données financières fragmentaires préparées par le service des finances de chaque ministère et les bureaux du Trésor du ministère des Finances. Cette méthode procède d'un accord conclu par le ministère des Finances, le Parlement et le Conseil de vérification en 1979. Cependant, le ministre des Finances n'a pas encore documenté les règlements et les procédures utilisés pour préparer les états financiers annuels.

Ensuite, la Direction de l'administration du Trésor et la Direction des opérations de trésorerie ne coopèrent pas suffisamment. Il arrive que les données soient saisies deux fois.

De plus, le système de contrôle interne utilisé pour l'exécution du budget continue de présenter de nombreuses faiblesses :

- les tâches ne sont pas adéquatement séparées au sein de la Direction générale du budget en ce qui a trait aux autorisations et aux ordonnances;
- on n'enquête pas assez en profondeur sur les lacunes relatives à la délivrance des lettres de paiement;
- des paiements n'ont pas été vérifiés pour certaines dépenses gouvernementales (remises d'impôts, de droits, d'accise et distribution des recettes de l'impôt foncier);
- on utilise des codes budgétaires différents de ceux qui sont mentionnés dans la Loi sur le budget.

Enfin, un certain laxisme a été observé dans l'application des règlements et manuels relatifs aux fonctions budgétaires. Par exemple, le bureau central de la Direction générale du budget a continué de verser directement des sommes à des tiers sans retenir de l'impôt.

En se fondant sur ces observations, le Conseil de vérification a demandé au gouvernement de prendre en considération les recommandations et les constatations de vérification antérieures afin d'améliorer la qualité des futurs rapports de reddition de comptes sur le budget de l'État.

Le gouvernement qui était au pouvoir lorsque le Conseil de vérification a refusé d'exprimer une opinion n'a mis en œuvre que la moitié du budget de l'État pour l'exercice allant d'avril 1999 à mars 2000. Ce budget avait été approuvé par le Parlement sous le gouvernement précédent. Pour cette raison, le ministre des Finances a prié avec insistance le Parlement de ne pas rejeter le Rapport. Il a ajouté que les faiblesses du système comptable et le manque de transparence de l'exécution du budget 1999-2000 sont attribuables au système mis en place par les gouvernements antérieurs. Le Directeur général du budget a fait savoir au Parlement qu'à partir de 2002, le gouvernement adopterait un système comptable qui suit de près les principes généralement reconnus.

Pour plus d'information, communiquer avec : Badan Pemeriksa Keuangan, Jl, Jend Gatot Subroto 31, Jakarta 10210, Indonesia.

Télécopieur : 62 (21) 572-0944, courriel : ketua@bpg.go.id, site Web : www.bpg.go.id.

Islande

Le Rapport annuel de 2001 du Bureau national de vérification insiste sur la vérification des comptes et du rendement

Le Rapport annuel de 2001 du Bureau national de vérification d'Islande (BNVI) attire l'attention sur les activités des divisions chargées du contrôle comptable et de gestion.

Le contrôle comptable d'organismes et de sociétés d'État est la tâche la plus importante du BNVI. Le Rapport publié en novembre 2001 par la Division du contrôle comptable donne de l'information sur les comptes du gouvernement central en 2000. Voici les points saillants du Rapport :

- l'accroissement du passif du Trésor de l'État de près de 30 milliards de couronnes islandaises en 2000;
- l'augmentation de l'obligation contractée au titre du régime de retraite, qui s'est chiffrée à près de 26 milliards de couronnes islandaises à elle seule;
- l'obligation contractée au titre du régime de retraite a augmenté d'environ 68 milliards de couronnes islandaises, c'est-à-dire de 72 p. 100, au cours des trois dernières années;
- beaucoup d'organismes n'ont pas respecté leurs crédits budgétaires;
- le report, dans plusieurs cas, de crédits inutilisés sur plusieurs exercices.

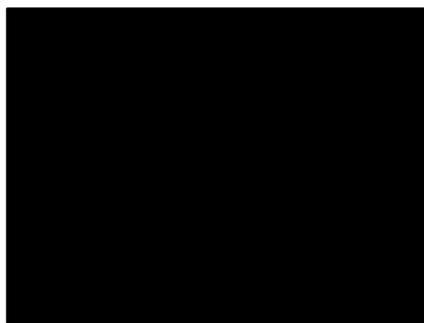
La Division du contrôle de gestion a publié dix rapports en 2001, et sept en 2000 (sur le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, le ministère des Finances, le ministère de la Culture et des Affaires ecclésiastiques, etc.). En 2001, la Division a aussi fait paraître les résultats d'un contrôle des systèmes informatisés de 26 écoles secondaires supérieures et préparé les lignes directrices (qui seront publiées en 2002) à l'intention des employés et des gestionnaires de l'État sur la façon d'assurer la fiabilité des données dans les systèmes d'information.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le : Ríkisdendurskodun, Skulagata 57, 150 Reykjavík Iceland. Télécopieur : 354 (5) 62 45 46, courriel : postur@rikisend.althingi.is, site Web : www.rikisend.althingi.is.

Japon

Changement à la présidence du Conseil de contrôle

M. Tsutomu Sugiura, commissaire le plus expérimenté de la Commission de vérification du Conseil de contrôle, a été nommé à la présidence le 2 août 2002 par le Premier ministre Junichiro Koizumi. Il succède ainsi à M. Akira Kaneko, qui a pris sa retraite en juillet.



M. Tsutomu Sugiura

M. Sugiura est devenu Commissaire du Conseil en février 1997. Il a été vice-ministre de l'Agence de coordination de la gestion, chargée des inspections administratives au sein du gouvernement du Japon.

M. Muneharu Otsuka a été nommé Commissaire à la Commission de vérification en juillet 2002. M. Otsuka a déjà été professeur à la faculté des sciences comptables de l'Université Waseda (Tokyo) et occupé des postes dans divers organes consultatifs du gouvernement. C'est la deuxième fois qu'une personne issue du milieu universitaire est nommée commissaire.

Pour plus d'information, communiquer avec le Conseil de contrôle : 3-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8941, Japan. Télécopieur : 81 (3) 3592-1807, courriel : liaison@jbaudit.go.jp, site Web : www.jbaudit.go.jp/engl.

Nouvelle-Zélande

Le Contrôleur et Vérificateur général publie un rapport sur la participation des administrations locales aux initiatives de développement économique

Une étude effectuée en août 2002 par le Contrôleur et Vérificateur général de Nouvelle-Zélande donne aux dirigeants des

administrations locales des suggestions pour gérer efficacement le développement économique. Le rapport donne notamment des conseils sur la formulation d'une stratégie de développement économique, la gestion des risques et la mesure des résultats.

Les pratiques que recommande l'étude se fondent sur l'expérience de 11 administrations locales ayant participé à l'étude. Comme chaque administration doit composer avec une situation différente lorsqu'il s'agit de gérer avec succès une initiative de développement économique, l'étude souligne qu'il n'existe pas de solution universelle. Les administrations doivent déterminer quelles pratiques s'appliquent le mieux à leur situation.

Les responsables de l'étude ont constaté que les administrations locales ont mis en œuvre une foule d'initiatives pour créer des emplois et enrichir leur collectivité. Même si les administrations locales ont tendance à mettre l'accent sur les bénéfices exceptionnels que pourraient rapporter ces projets, ceux-ci comportent aussi des risques économiques. Dans cette optique, le rapport souligne à quel point il est important que les administrations locales échangent de l'information à propos des initiatives de développement économique qu'ils ont entreprises. Il n'est pas nécessaire de prendre des risques importants pour avoir du succès. Les participants à l'étude ont obtenu des résultats positifs en exécutant des projets peu coûteux et peu risqués.

Le rapport révèle aussi que les risques et les coûts sont moins élevés si l'administration adopte un rôle de facilitateur au lieu d'investir directement ou de fournir les services elle-même. En revanche, de cette façon, l'administration a moins de pouvoir sur l'orientation de l'initiative, ce qui rend ses résultats plus difficiles à évaluer. Par ailleurs, les administrations participantes ayant su utiliser à bon escient la méthode directe ont évité l'exposition à des risques continus en déléguant la responsabilité courante des activités à des tiers.

Enfin, le rapport expose les difficultés que les petites administrations locales en régions rurales peuvent éprouver pour obtenir et garder l'expertise et les compétences nécessaires à l'interne. Ces administrations doivent songer à éviter les initiatives très risquées ou s'entendre avec d'autres petites administrations pour partager les ressources spécialisées.

Pour plus d'information, communiquer avec le : Bureau du Contrôleur et Vérificateur général, Read Office, Level 7,

48 Mulgrave Street, Wellington 1, New Zealand. Télécopieur : 64 (4) 917 15 45, courriel : oag@oag.govt.nz, site Web : www.oag.govt.nz.

Swaziland

Nomination d'un nouveau Vérificateur général

M. Robert Jabulani Dlamini a été nommé Vérificateur général du Royaume du Swaziland, le 14 mai 2002. Il apporte à ce poste sa grande expérience. Il a obtenu son premier poste au gouvernement au Bureau du vérificateur général, en 1970. Il a étudié la comptabilité et la vérification du secteur public au Chartered Institute of Public Finance and Accounting, au Royaume-Uni, et est membre à part entière du Southern African Institute of Government Auditors. L'Institute for Public Finance and Auditing lui a décerné, en juillet 2000, le titre d'expert-comptable du secteur public. Il a été membre du conseil de vérification externe de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pendant cinq ans. En 1993, il a été nommé vérificateur externe de l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI). En 2000, il a été membre d'une équipe d'experts qui agissaient à titre de consultants pour la mise en place de la comptabilité de magasins ainsi que la gestion et l'examen du système financier et administratif de l'OUA.

La priorité de M. Dlamini en tant que Vérificateur général est de s'assurer que le Bureau devienne indépendant. À cet égard, un projet de loi sur la vérification est en chantier. M. Dlamini entend aussi consolider le bureau et multiplier les vérifications de gestion. Il a entrepris des vérifications des sociétés d'État. Une telle vérification a été lancée à la Swaziland Television Authority Enterprise en juin 2002.

En juin et juillet 2002, le Comité des comptes publics (CCP) a étudié le premier rapport annuel de M. Dlamini en tant que Vérificateur général. Ce rapport porte sur le mandat du Vérificateur général, l'étendue de la vérification et les conventions comptables et la Loi sur la vérification (Audit Bill) de 1998 et comprend des observations générales. Il expose aussi les constatations de vérification qui exigent l'attention du CCP ainsi que des parties d'un rapport de vérification de gestion de l'unité de la mécanisation et du service chargé du bassin de conducteurs de tracteurs.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le : Office of the Auditor

General, P.O. Box 98, Mbabane, Swaziland.
Télécopieur : 4404-2839, courriel :
auditorgeneral@realnet.co.sz.

Turquie

Nouveau président à la Cour des comptes

Le 22 mai 2002, la Grande Assemblée nationale de Turquie (le Parlement) a choisi M. Mehmet Damar pour être le 33^e Président

de la Cour des comptes. Son prédécesseur, le professeur Kamil Mutluer, a pris sa retraite le 15 juin 2001.

Né en 1949, M. Damar est diplômé de l'Académie des sciences économiques et commerciales d'Ankara en 1970. Il a amorcé sa carrière à la Cour des comptes de Turquie, en qualité de vérificateur adjoint, en 1974. Il a travaillé pour différents services de vérification en tant que

vérificateur, vérificateur principal et directeur principal jusqu'à ce qu'il soit nommé membre de la Cour par le Parlement en 1990. Il a ensuite été membre de la Cour jusqu'à ce qu'il accède à la présidence.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la : Cour des comptes de la Turquie, Sayistay Baskanligi, 06100 Ulus Ankara, Turkey. Télécopieur : 90 (312) 310 65 45, courriel : saybsk3@ttnet.net.tr. ■

Efforts et défis dans la lutte contre la corruption – Perspective d’un vérificateur général

par M. Fred M. Siame, Vérificateur général de Zambie

Le rôle du vérificateur général de la République de Zambie consiste à fournir des services de vérification au gouvernement et à d’autres institutions afin de promouvoir l’obligation de rendre compte, ainsi que l’économie, l’efficacité et l’efficacité dans la perception, les dépenses et l’utilisation de fonds et d’autres ressources au bénéfice de la société. Le vérificateur général joue ce rôle en favorisant une gestion honnête et efficace, et une reddition de comptes entière à tous les niveaux du gouvernement et des autres institutions qui reçoivent des subventions du gouvernement. En conséquence, le Bureau du vérificateur général sert l’intérêt public en présentant au Parlement des rapports pour mettre en lumière les secteurs que la direction doit surveiller et renforcer.

Ces lois n’habilitent pas spécifiquement le vérificateur général à enquêter directement sur les questions de pratiques de corruption. Cependant, le recours aux procédés de vérification et aux contrôles est essentiel pour indiquer les secteurs à risque où la direction des entités vérifiées est tenue de prendre des mesures correctives. En conséquence, c’est entre les mains de l’exécutif d’une organisation que repose le pouvoir de lutter contre les pratiques de corruption et de les combattre. Dans l’administration gouvernementale, l’autorité exécutive s’exerce en premier lieu au niveau du cabinet (ministres) où l’on établit les politiques et les priorités, puis au niveau de la fonction publique qui est dirigée par un secrétaire parlementaire qui, sur le plan opérationnel, est le premier dirigeant et contrôleur du ministère. La fonction publique aide les ministres à mettre en application les politiques et à atteindre les objectifs fixés. Pour assumer ses fonctions, la fonction publique a recours aux ressources octroyées par le Parlement, à qui elle doit rendre compte. Le vérificateur général doit donc s’assurer que la mise en application des programmes est conforme aux politiques, priorités et intentions du Parlement.

Les causes de la corruption

La corruption s’observe dans presque tous les pays du monde. Les rapports des médias sur les pratiques de corruption dévoilées fournissent la preuve que ce fléau n’est pas limité aux pays en développement. Toutefois, les conséquences de la corruption sur le public dans ces pays sont plus graves que dans les pays développés.

La corruption existe en raison d’un manque de reddition de comptes et de transparence de la part des systèmes d’intégrité publique. En conséquence, on croit généralement que la fonction publique n’a plus de direction, que bon nombre d’éléments dans le secteur public sont corrompus, et que la plupart des entreprises privées qui font affaire avec le secteur public le sont aussi. Le public, et les fonctionnaires eux-mêmes, ne considèrent pas la fonction publique comme une entité au service du public, mais comme une entité qui n’a pas d’obligation de rendre compte à la population qu’elle s’est engagée à desservir.

L’environnement dans lequel le gouvernement exerce son mandat favorise la corruption. Un environnement où règnent les mauvais systèmes comptables et de gestion financière augmente la vulnérabilité des autorités aux pratiques de corruption. En dépit du fait qu’il existe en Zambie de bons systèmes d’obligation de rendre compte, certains fonctionnaires qui gèrent les institutions contournent les systèmes et rendent ces institutions irresponsables.

L’état de l’économie figure parmi les facteurs qui contribuent à l’accroissement de la corruption. La pauvreté est généralement blâmée pour l’augmentation de la corruption car les gens doivent survivre et font tout ce qu’il est possible pour mettre du pain sur la table. Cependant, cela ne signifie pas que les gens pauvres sont nécessairement corrompus.

La cupidité est une autre source de corruption. On l’observe chez les gens qui veulent « vivre au-dessus de leurs moyens ». Dans de tels cas, les fonctionnaires souhaitent perpétuer, au détriment du public, un style de vie où l’argent coule à flot.

Les types de corruption

Il faut aussi établir une différence entre la corruption administrative, qui est l’objet du présent article, et la corruption politique. Le premier type de corruption comporte deux catégories principales. La première concerne les services et les contrats fournis « selon les règles », et la deuxième, les services et les contrats « sans tenir compte des règles ». Dans la première catégorie, un fonctionnaire retire illégalement un gain pour un acte que la loi l’oblige à exécuter normalement. Par exemple, les fonctionnaires pourraient créer inutilement des pénuries artificielles ou rendre les procédures plus difficiles de façon à ce que seulement ceux qui sont capables de leur offrir un pot-de-vin reçoivent les biens et services attendus. Les secteurs vulnérables à ce type de pratique comprennent la délivrance de licences et de certificats d’enregistrement, ainsi que l’admission d’étudiants dans les écoles et les collèges. Dans la seconde catégorie, un pot-de-vin est offert pour obtenir d’un fonctionnaire des services qu’on lui a défendu d’offrir. Ces deux catégories de corruption peuvent se manifester sous l’une ou l’autre des formes suivantes :

1) Conflit d’intérêt. On observe cette forme de corruption lorsqu’un fonctionnaire profite accidentellement d’un acte officiel. Il pourrait s’agir de l’octroi d’un contrat à une société dans laquelle le fonctionnaire possède un intérêt financier. Il existe divers types de conflits d’intérêt du point de vue de la vérification comme on l’expliquera plus loin.

2) Subornation. Il s’agit du cas d’un fonctionnaire qui accepte de l’argent ou une autre forme de considération en échange d’une ligne de conduite particulière ou d’une inaction. Ce type de corruption est rarement mis à jour au moyen de vérifications à cause

du manque de pistes ou de preuves, particulièrement lorsque les pots-de-vin sont payés en argent.

3) Gratifications illégales. Il s'agit de machinations semblables à la subornation, sauf que la gratification ne comporte pas nécessairement l'intention d'influencer une décision. Dans ce cas également, il n'est pas facile de découvrir ces manœuvres faute de preuves.

4) Extorsion économique. On l'observe quand un fonctionnaire demande de l'argent ou un autre type d'apport en échange d'une prise de décision particulière. Les cas d'extorsion économique ne sont découverts que par le biais de renseignements obtenus à partir de plaintes déposées par des fournisseurs de biens et services, ou de révélations par un dénonciateur. Les dénonciateurs sont des personnes qui ont une connaissance directe des paiements illicites et peuvent parfois fournir la preuve de leurs affirmations.

Efforts dans la lutte contre la corruption

Comment le vérificateur général s'efforce-t-il de lutter contre la corruption? Après examen des causes, des types et de la manifestation de la corruption, il est clair que le travail du vérificateur général a connu plus de succès dans le secteur des conflits d'intérêt et de la mise en lumière des risques associés à ces conflits. Les rapports du vérificateur ont indiqué clairement des irrégularités flagrantes telles les cas où des fonctionnaires accordent des contrats à des sociétés dans lesquelles ils ont des intérêts acquis. Par exemple :

- Les rapports du vérificateur général ont mis en lumière des irrégularités dans l'octroi de contrats d'approvisionnement en biens et services, tels des pupitres d'écoliers, des couvertures et des médicaments, sans l'autorisation préalable du Conseil des adjudications. Dans certains cas, l'autorisation du Conseil est demandée après l'adjudication des contrats. Il y a également des situations où l'on accorde à une compagnie un contrat de fabrication, de distribution et d'entretien de diverses catégories de biens et services allant des pupitres d'écoliers à la remise en état des routes.
- Les révélations de paiements excessifs pour des biens et services constituent un autre domaine où les efforts du vérificateur général se sont avérés efficaces. Ces irrégularités ont été identifiées dans bon nombre de secteurs du gouvernement. Parmi les cas courants, on peut citer l'approvisionnement en équipement, fournitures de bureau, et services.
- Les transactions qui font intervenir un tiers sont en voie de devenir une source croissante de préoccupation. Dans ce type de transaction, les fournisseurs de biens et services ont demandé le paiement d'un ministère, le plus souvent celui des Finances, pour dettes au niveau local contractées par d'autres ministères. Il s'ensuit qu'il n'y a pas suffisamment de documents pour justifier ces dépenses, et que, dans certains cas, les paiements sont supérieurs à la somme due. On a observé aussi des situations où des fournisseurs ont demandé paiement au moyen de bons du Trésor au lieu de versements en espèces comme le prévoyait l'entente initiale.
- On a également signalé plusieurs irrégularités dans la liquidation de sociétés ouvertes au sein desquelles la nomination des membres du Comité d'inspection n'était pas conforme aux règles, réduisant à néant l'efficacité de la fonction de surveillance du Comité.

- Les rapports du vérificateur général ont aussi mis en lumière des cas où, en dépit de paiements versés d'avance, les biens et services n'ont pas été livrés. Il s'agit d'un autre secteur à risque, étant donné que les institutions n'ont pas accès aux outils et services essentiels pour faire leur travail.

Les cas cités ci-dessus soulignent les faiblesses de l'environnement de contrôle conduisant à des conflits d'intérêt et d'autres pratiques contraires à la prestation de services au public. Les fonctionnaires corrompus pourraient facilement exploiter ces faiblesses du système afin de perpétuer leurs actes illégaux. En conséquence, il est essentiel que la direction demeure vigilante et s'assure que l'environnement de contrôle est constamment réexaminé et consolidé.

Les constatations du vérificateur général sont présentées aux cadres de direction des institutions qui font l'objet d'une vérification, ainsi qu'au Parlement à titre de représentant des contribuables. Malheureusement, bien que le Parlement prescrive la mise en œuvre de mesures correctives, il arrive dans certains cas que les mesures ne soient pas appliquées. La négligence à mettre en application des mesures correctives peut s'expliquer par le fait que les fonctionnaires en faute retirent des avantages des irrégularités perpétuées. Cependant, le Parlement est dans l'obligation de concevoir des mécanismes pour protéger les intérêts du public. Certaines mesures dans ce sens pourraient inclure des compressions budgétaires visant les cas de non-conformité.

Défis de la lutte contre la corruption

L'exercice de la vérification confère de la crédibilité aux systèmes comptables du gouvernement en certifiant les données présentées par la direction. Le Bureau du vérificateur général reconnaît que les méthodes et approches traditionnelles de vérification ne répondent plus aux besoins de la société en matière d'information crédible. L'impact de certaines faiblesses cernées dans le secteur public ne peut être étudié que par le recours à de nouvelles techniques de vérification comme la vérification du rendement, la juricomptabilité et la vérification des technologies de l'information. Cependant, le personnel du Bureau du vérificateur général ne possède peut-être pas les compétences requises pour exécuter certaines des nouvelles techniques de vérification. Pour cette raison, le Bureau a créé des programmes de formation visant à accroître les possibilités et les compétences dans ces nouveaux domaines.

Le Bureau du vérificateur général a pris conscience de l'importance d'élargir l'étendue de sa couverture afin de promouvoir l'obligation de rendre compte et la transparence à tous les niveaux du gouvernement. C'est pourquoi le Bureau a proposé la décentralisation vers l'échelon provincial et, ultérieurement, le district, étant donné qu'il s'agit de niveaux auxquels un certain nombre de programmes gouvernementaux sont mis en œuvre.

On a aussi cerné le besoin de renforcer le Bureau du vérificateur général afin de lui permettre d'accomplir son travail plus efficacement. Le Bureau ne peut fonctionner adéquatement sans indépendance. Ce sont dans les secteurs du financement, du recrutement et de l'établissement des conditions d'emploi que la question de l'indépendance a un impact sur le Bureau. En conséquence, le Bureau du vérificateur général a proposé que le Parlement accorde des fonds au Bureau conformément à l'étendue prévue du travail sans que le pouvoir exécutif, par l'entremise du ministère des Finances, effectue des compressions budgétaires et retarde le versement de fonds. Le Bureau a également suggéré de voter une loi visant à établir le Bureau comme entité autonome

disposant de pouvoirs spéciaux pour recruter le personnel et fixer ses propres conditions d'emploi afin que le Bureau puisse retenir ses employés compétents.

Perspectives d'avenir

D'après les articles de presse et d'autres publications, il est clair que la croissance de la corruption est non seulement un problème en Zambie, mais un phénomène mondial. Afin d'éradiquer ce fléau, il est essentiel d'assurer une étroite collaboration entre les institutions établies pour promouvoir l'obligation de rendre compte, la transparence, ainsi que la primauté du droit et la société civile. Il faut des séances de formation conjointes afin d'échanger de l'information et proposer des mesures correctives.

On doit poursuivre les campagnes de sensibilisation, y compris la publication dans les langues locales de documents sur la corruption, non seulement dans le but d'informer le grand public, mais aussi pour lui rappeler que la corruption demeure un problème. Il est également nécessaire de renseigner le public sur l'impact du problème au moyen d'exemples concrets des effets néfastes de la corruption.

À mesure que croît la sensibilisation sociale, il faut veiller à protéger ceux qui pourraient être des victimes s'ils dénoncent des

manœuvres frauduleuses. Sans mesures de protection, les citoyens craindront les représailles au cas où ils signaleraient des cas de corruption. Cela signifie que d'autres précautions pourraient être nécessaires comme établir un service de lignes téléphoniques anonymes ou permettre à d'autres institutions, par exemple des sociétés civiles, de recueillir des renseignements fournis par les informateurs.

Les pénalités imposées aux contrevenants devraient être constamment réexaminées et rendues plus sévères afin que la loi puisse servir de moyen de dissuasion à l'égard de délinquants en puissance. En outre, le succès de poursuites judiciaires intentées à de hauts fonctionnaires accusés de corruption contribuera grandement à changer la perception du public selon laquelle les cadres ou « gros bonnets » ne sont pas inquiétés et seulement les « pauvres types » sont cuits.

Par dessus tout, la prévention plutôt que la détection est le moyen le plus efficace pour combattre la corruption.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires en communiquant avec l'auteur à l'adresse suivante : Office of the Auditor General, Audit House, P.O. Box 50071, Ridgeway, Lusaka, Zambia. Télécopieur : ++260 (1) 25 03 49. Courriel : auditorg@zamnet.zm. ■

Vérification des projets d'intervention en cas de sinistre : leçons tirées de l'expérience du Pakistan

Par Mohammed Mohsin Khan, directeur général (contrôle gouvernemental), Bureau du vérificateur général du Pakistan

Le Pakistan est un pays où domine la diversité, non seulement sur le plan des ethnies, des cultures et des traditions, mais aussi de la topographie. Cependant, la variété du relief rend les sinistres particulièrement fréquents. Les hautes cimes de l'Himalaya, du Karakoram et de l'Hindu Kush (où se trouve le sommet K2, au second rang des pics les plus élevés du monde) marquent la frontière nord. À l'occasion de la fonte des neiges, les eaux se précipitent dans la mer d'Arabie en se jetant dans deux des cinq fleuves du pays et dans leurs affluents. La fonte des neiges pendant la saison des pluies vient alimenter l'Indus et ses affluents, qui débordent de leur lit presque tous les ans. Et tous les sept ou huit ans, le Pakistan subit de graves inondations, lesquelles provoquent des décès et des pertes de récoltes, de logements et de bétail. Dans certaines zones fragiles, les routes et les voies ferrées sont aussi endommagées. De grandes inondations ont eu lieu en 1973, 1974 et 1978. Les inondations de 1973 ont touché 3,6 millions d'hectares, faisant 1 600 morts et démolissant 3 millions de huttes et de maisons. Les crues de 1995 sont aussi restées dans les annales, provoquant des dommages considérables dans toutes les provinces; diverses voies et routes ont été abîmées par suite du débordement des fleuves et des rivières, et de la tombée de pluies torrentielles.

Entre les périodes d'inondation, le pays peut subir des sécheresses modérées, voire prononcées. De plus, aucune zone du Pakistan n'est à l'abri des séismes, même si certaines régions sont plus vulnérables que d'autres. Les deux failles les plus actives sont situées près de Quetta et de Chaman, dans l'ouest (en 1978, ces localités ont enregistré plus de 62 séismes en deux mois). En 1935, un séisme important a détruit la totalité de la ville de Quetta, faisant 30 000 morts. Deux zones sismiques de forte intensité sont aussi situées dans les régions montagneuses du nord. De grands séismes ont eu lieu dans cette région, avec secousses mineures tous les ans. Parmi les facteurs qui viennent encore augmenter les risques de catastrophes naturelles, on peut évoquer la désertification ainsi que la pollution, la toxicité des sols et l'érosion causées par l'homme, sans oublier la surabsorption d'eau et la salinité. Comme le Pakistan connaît un taux de croissance démographique annuel de 3 p. 100, une urbanisation rapide et un processus de commercialisation, tous les facteurs sont réunis pour que les sinistres frappent.

Vérification des projets d'intervention en cas de sinistre – l'expérience du Pakistan

Compte tenu de ces facteurs, le gouvernement a été tenu d'établir des programmes de gestion des sinistres et de veiller à leur mise en place efficiente et efficace, avec économie. De 1990 à 1992, le gouvernement fédéral a établi le fonds de secours aux sinistrés du Premier Ministre (Prime Minister's Disaster Relief Fund – PMDRF) dans les quatre provinces du pays. Au total, 245,470 millions Rs (roupies) ont été affectées au secours aux sinistrés. Par la suite, des

fonds supplémentaires ont été recueillis sur le Zakat (impôt religieux prélevé pour lutter contre la pauvreté). En 1999, les organismes d'exécution concernés ont prié le Vérificateur général de procéder à une vérification spéciale du PMDRF et des décaissements suivants. Il s'agissait en fait d'une vérification de régularité, doublée d'une vérification du rendement, dans le cas des projets. Les vérificateurs se sont acquittés des responsabilités suivantes :

- faire le point sur les objectifs du projet;
- procéder à la vérification des processus de planification et de financement du projet, en formulant des commentaires sur sa viabilité;
- mettre en évidence les défaillances (notamment planification insuffisante et dépassement des coûts et des durées prévues), en établissant des liens avec les faiblesses systémiques;
- formuler les recommandations touchant les projets en cours;
- mener des vérifications par échantillonnage et répartir par catégorie les irrégularités et les constatations, en suivant les directives sur les constatations des vérifications établies par le Vérificateur général.

Le tableau 1 présente un exemple tiré d'un rapport de vérification.

Numéro de référence	Titre	Nombre d'occurrences	Somme (millions de Rs)
1	Fraude, abus et détournement de fonds	2	21 789
2	Manquements aux règles	4	3 289
3	Éléments recouvrables	2	4 709
4	Absences de dossiers complets	1	90 791
	Total	9	120 578

Les rapports de vérification donnent plus de détails sur les informations ci-dessus touchant les diverses catégories (par exemple, type d'irrégularité et de méthode, lieu d'occurrence, centres de responsabilité et mesures prises pour signaler les infractions pénales). De grandes irrégularités touchaient la méthode d'approvisionnement et de distribution des secours, et notamment

des aliments. Voici un aperçu des principales constatations touchant les enjeux systémiques :

- Dans la plupart des cas, les pistes de vérification et les dossiers comptables exigés faisaient défaut.
 - Il est arrivé que la distribution des biens se fasse sans confirmation préalable de l'identité des victimes véritables des sinistres.
 - Dans bien des secteurs, le contrôle interne était absent ou presque; certaines méthodes étaient suivies, mais on constatait un double emploi et les instructions n'étaient pas respectées.
 - Les responsables n'avaient pas préparé des directives adéquates.
 - Le manque de formation en méthodes de gestion financière figurait parmi les causes principales des infractions aux règles.
 - La plupart des défaillances systémiques se sont produites parce que la méthode standard de gestion financière des interventions gouvernementales avait été écartée au profit de méthodes censées accélérer les activités et réduire les formalités administratives.
 - Certains décaissements n'avaient rien à voir avec le secours aux sinistrés (par exemple, achat de climatiseurs et de rafraîchisseurs d'eau pour le bureau des responsables locaux à qui des responsabilités supplémentaires avaient été confiées pour le secours aux sinistrés). Dans leurs réponses, les organismes d'exécution ont essayé sans succès d'établir des liens, ce qui met en évidence les défaillances de la planification.
 - Le système ne prévoyait pas de retenues fiscales pour les entrepreneurs.
- La conception des éperons protecteurs a subi des modifications pendant l'exécution des travaux.
 - L'édification des éperons n'était pas justifiée, car les crues n'avaient jamais dépassé les niveaux précédents.
 - L'autorité compétente (le Comité économique du Conseil économique national, soit le plus haut corps d'approbation des projets du gouvernement) n'avait pas approuvé les 11 plans ajoutés par les agences d'exécution.
 - Les autorités d'exécution ont réussi à réaliser des économies de 153,087 millions Rs sur les 13 plans prévus; mais au lieu de rendre ces sommes, elles les ont plutôt affectées aux 11 plans supplémentaires qui n'avaient pas été approuvés par les responsables compétents, ce qui constituait une infraction grave des règles financières.
 - Des malfaçons ont été constatées dans trois des éperons. Des éperons construits récemment ont dû être réparés, même en l'absence d'inondations, très peu d'eau les ayant traversés.
 - Selon la vérification du rendement, les insuffisances des méthodes de remboursement ont provoqué de nombreuses interruptions des travaux menés par les entrepreneurs. Il fallait deux ou trois mois pour qu'une simple facture soit réglée.

Les responsables ont formulé des recommandations pertinentes au gouvernement du Pendjab, soulignant notamment l'urgence de simplifier les méthodes de paiement pour les projets de prévention des sinistres. (Si une inondation avait eu lieu pendant les retards, il aurait fallu présenter encore davantage d'explications.)

Compte tenu des irrégularités mises en évidence dans le cadre des projets de gestion et de prévention des sinistres, les autorités du cabinet ont demandé au Vérificateur général de mener des vérifications spéciales de tous les projets financés par le PMDRF.

Outre les projets déjà mentionnés, le Vérificateur général exécute aussi des vérifications spéciales d'organismes de réglementation environnementale. Un de ces projets porte sur les incidences des effluents toxiques provenant des tanneries situées dans la ville de Kasur, en vue d'évaluer le rôle joué par l'organisme de réglementation pertinent dans la prévention des déversements. Le mandat est de nature technique et exige une expertise spéciale et un recours à des spécialistes externes. Un autre projet de vérification porte sur les incidences environnementales de la plantation intensive d'eucalyptus dans le secteur Malakand de la province frontière Nord-Ouest du Pakistan. Les arbres plantés risquent d'épuiser la nappe phréatique dans la zone, nuisant considérablement à l'unique modalité d'irrigation, issue des eaux souterraines.

Récemment, le Pakistan a lancé son projet de secours d'urgence en cas de sécheresse (Drought Emergency Relief Assistance – DERA) de 130 millions de dollars américains, avec le financement de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. Il s'agit d'offrir un secours aux zones touchées par la sécheresse de l'an passé. Il est à noter que le Vérificateur général et que le contrôleur général des comptes participent à la planification du projet. Ils ont tous deux fourni des commentaires sur les procédures comptables et sur les attestations financières externes. Le Vérificateur général a établi des structures de contrôle interne dans les organismes d'exécution. Les conseillers doivent être embauchés selon les propositions de la Banque asiatique de développement. Le Vérificateur général a aussi exigé que la méthode de paiement suive les modalités actuelles, avec vérification préalable assurée par le Contrôleur général des comptes. Cette méthode garantit en fait une vérification interne en temps réel.

Les vérifications du rendement des projets de secours aux sinistrés et de prévention ont présenté de grandes difficultés pour les vérificateurs, principalement imputables à la nature technique des projets, particulièrement dans le cas de la prévention des catastrophes. Il y aurait peut-être lieu de faire appel à des équipes de vérification pluridisciplinaires pour de telles missions. Une de ces vérifications a été menée en 2000 par le Vérificateur général et portait sur le projet de prévention des crues (Flood Protection Project) dans la province du Pendjab. Il s'agissait de réduire les dommages causés par les inondations en région urbaine et rurale, tout en allégeant les souffrances humaines, d'augmenter la protection des terres et des infrastructures agricoles, et, enfin, d'établir des systèmes de communication dans les villages et les villes. La méthodologie choisie comprenait la construction de structures de contention des eaux, comme des éperons protecteurs et des digues. Le projet devait s'étaler sur cinq ans mais son exécution a pris neuf ans. La vérification du rendement ne portait pas sur les irrégularités financières, contrairement à l'exemple précédent, et n'a pas non plus présenté un état ventilé, comme dans le cas du projet du Balouchistan. Les principales constatations traitaient plutôt des questions de gestion du rendement suivantes :

- Les résultats d'ensemble du projet ont permis de constater que l'étude de faisabilité n'avait pas été réalisée adéquatement. Le principal indicateur de cet état de fait résidait dans la création de 8 plans supplémentaires (coût de 114,29 millions Rs) qui complétaient les 5 plans d'origine (coût de 79,50 millions Rs), pour un total de 13 plans d'intervention, c'est-à-dire 233,79 millions Rs. En outre, 11 plans additionnels se sont ajoutés par la suite aux 13 plans, pour un total général de 24 plans, comparativement aux 5 plans d'origine approuvés.

Les travaux du Vérificateur général sur les secours aux sinistrés et les projets de prévention sont surtout de nature rétrospective; toutefois, les responsables sont de plus en plus conscients des besoins d'une vérification en temps réel. Une initiative est actuellement menée pour évaluer les capacités et l'état de préparation des agences de gestion des sinistres, en cas de grands séismes, de conflits nucléaires et d'autres catastrophes. Dans la capitale du Pakistan, Islamabad, où il est interdit de construire des gratte-ciel, un immeuble à étages a récemment été entièrement détruit par les flammes, parce que les pompiers ne pouvaient atteindre les étages supérieurs. Il a été constaté qu'aucun camion de pompiers ne possédait une échelle suffisamment longue pour atteindre ces derniers étages. Dans un pays où menacent tant de catastrophes naturelles et causées par l'homme, l'état de préparation des organismes d'intervention en cas de sinistre doit être garanti. Le Vérificateur général a décidé d'aller de l'avant pour préciser les besoins d'action, en ce qui touche cet enjeu important.

Questions et leçons tirées

La vérification spéciale des projets d'intervention en cas de sinistre a permis de mettre en évidence certains enjeux et leçons. La gestion des sinistres passe en fait par la gestion des crises. Il est impossible de prévoir toutes les crises, et même celles qui peuvent être prévues se définissent parfois par des événements inattendus. Dans l'idéal, le gouvernement devrait gérer de façon préventive les questions de vérification et de gestion financière, en préparant des lignes directrices correspondant aux diverses catégories des projets d'intervention ou de gestion connexes. Ces lignes directrices doivent indiquer la marche à suivre, des décaissements aux autres autorisations, en passant par les vérifications de paiement et autres mesures de contrôle interne. Quand ces mesures n'ont pas été prises, la loi peut stipuler qu'il y a lieu d'établir des vérifications au cas par cas, comme au Pakistan, à l'occasion de l'élaboration des méthodes et structures de comptabilité et de contrôle, ainsi que des fonctions du système.

Une autre question importante touchant les éléments probants pour les projets d'intervention en cas de sinistre est le respect des

exigences de caractère suffisant et adéquat. L'obtention de la confirmation par les destinataires doit être réglée par l'évaluation de diverses possibilités. Parfois, les directeurs administratifs au niveau du comté ou du district sont tenus de certifier, par exemple, que les secours ont bien été acheminés aux bénéficiaires prévus.

L'autre difficulté réside dans le niveau de compétence exigé pour l'exécution des vérifications, quand des connaissances ou des savoir-faire spécialisés sont nécessaires. Cette question peut être réglée en établissant des équipes pluridisciplinaires à l'interne, ou bien en faisant appel à des conseillers externes. C'est ce qui a été fait au Pakistan pour l'analyse des projets de prévention des crues ou des projets d'évaluation environnementale. Quand on fait appel à un expert (par exemple, spécialiste en environnement ou ingénieur), il pourra être essentiel d'intégrer des vérificateurs à l'équipe d'évaluation, pour que celle-ci ait les compétences nécessaires.

La rapidité d'exécution des vérifications joue aussi un rôle important, principalement parce que les mesures de redressement sont prises en fonction des informations communiquées, pour éviter qu'un projet d'intervention en cas de sinistre ne tourne à la catastrophe lui-même; il s'agit de veiller à la prise en charge des responsabilités avec efficacité, en temps voulu.

En conclusion, soulignons que certains intervenants et organismes pourront tirer parti d'une situation de sinistre. Certains seront de bonne foi et commettront des erreurs en raison de la nature urgente des activités. Cette situation peut se présenter aux diverses étapes des projets de gestion des sinistres, notamment dans les périodes de planification et d'exécution. Il est donc impératif de planifier les projets de gestion des sinistres, en prévoyant notamment la vérification des projets. Négliger ces mesures pourrait déboucher sur une catastrophe d'un autre type.

Pour en savoir davantage : Office of the Auditor General of Pakistan, Constitution Avenue, Islamabad 44000, Pakistan; télécopieur : 92 (51) 922 40 85; courriel : saipak@isbcomsats.net.pk.■

Profil : Cour de contrôle de Géorgie

Par M. Roman Bokeria, chef de service et membre du Præsidium de la Cour de contrôle de Géorgie et par M. Sulxan Molashvili, président de la Cour de contrôle de Géorgie et président du Præsidium de la Cour de contrôle de Géorgie

La Géorgie se situe à l'ouest de la chaîne de montagnes du Caucase et s'étend sur 69 700 km². Baignée à l'ouest par la mer Noire, elle est délimitée par la chaîne du Caucase au nord et au sud. Elle a pour voisins l'Azerbaïdjan, la Turquie, la Russie et l'Arménie, avec lesquels elle entretient des liens économiques et culturels étroits.

Aperçu historique

L'histoire de la Cour de contrôle de Géorgie (Chamber of control of Georgia) se distingue par sa simplicité. C'est en juin 1918, après formation de la République démocratique géorgienne, qu'est promulguée la loi établissant la Cour de contrôle. Dans la constitution de 1921 de la République de Géorgie, la Cour est nommée institution supérieure de contrôle (ISC). En 1921, l'armée soviétique annexe la Géorgie et la Cour s'intègre aux organismes nationaux de contrôle de l'URSS pendant quelque 70 ans.

Malgré la dictature soviétique, la Géorgie ne cesse jamais de lutter pour obtenir son indépendance, qu'elle réussit enfin à annoncer en 1991. L'ancien ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. Édouard Shevardnadze, a joué un rôle important dans l'accession du pays à l'indépendance. Aujourd'hui Président de la Géorgie, il a été applaudi pour le courage de ses interventions, qui ont épargné au pays un bain de sang. Aujourd'hui, il pilote avec succès la transformation de la Géorgie, qui souhaite devenir membre à part entière de la collectivité internationale. En juin 1992, la Cour de contrôle de Géorgie est rétablie. La constitution de 1995 vient confirmer que la Cour constitue l'ISC de la Géorgie. La loi régissant la Cour de contrôle est approuvée en avril 1993, puis modifiée en 1996.

En avril 1997, le Parlement adopte une nouvelle loi régissant la Cour. Celle-ci est membre de l'INTOSAI depuis 1992 et membre de l'EUROSAI depuis 1993.

Le 30 mai 2000, sur la proposition du Président de la Géorgie, le Parlement élit M. Sulxan Molashvili comme Président de la Cour de contrôle. En juillet 2000, sur la proposition du Président Molashvili, le Parlement élit de nouveaux membres du Præsidium de la Cour de contrôle.

Depuis la nomination des nouveaux membres de la direction, la Cour de contrôle a lancé une réorganisation structurelle et un programme de développement institutionnel, grâce à l'appui financier et technique du ministère de la Justice et du Trésor américains, ainsi qu'au soutien de USAID (United States Agency for International Development) et de l'Union européenne. Conformément à la première partie du programme, la Cour a réalisé les interventions suivantes :

- Implantation d'une nouvelle structure organisationnelle, conformément aux normes internationales des ISC.

- Établissement de deux services régionaux bien structurés (sections Est et Ouest), qui remplacent les douze bureaux établis auparavant.
- Création du processus d'examen et de concours, pour favoriser l'amélioration des compétences du personnel et la réduction du nombre d'employés, qui est passé de 800 à 700, dont 200 experts hautement qualifiés, récemment embauchés.
- Publication d'une revue d'information trimestrielle et conception du site Web. Les informations publiées comprennent les rapports annuels et semestriels de la Cour, des documents et outils importants, tous les rapports de contrôle essentiels, ainsi que d'autres documents pertinents. Par suite de ces innovations, toutes les activités de la Cour sont désormais transparentes et peuvent faire l'objet d'un examen par les intervenants de la Géorgie et des autres pays.
- Mise en place du programme de formation du barreau américain (American Bar Association) pour l'Unité des enquêtes spéciales, en vue de renforcer la relation avec le bureau du procureur général et d'autres organismes d'application de la loi. Aujourd'hui, l'Unité des enquêtes spéciales est chargée des enquêtes pour les affaires au criminel, en cas de processus de contrôle financier ou de contrôle de la conformité.

Autorisation législative et indépendance

Aux termes de la constitution de la Géorgie et de la loi régissant la Cour de contrôle, la Cour constitue une ISC indépendante. La Cour est l'organisme suprême chargé du contrôle financier et économique du pays, au nom du Parlement. Elle assure la supervision des affectations et des décaissements de fonds publics et de toute autre ressource du Trésor; elle veille aux mesures de contrôle des biens et du patrimoine d'État; enfin, elle procède à des contrôles pour veiller à l'affectation des ressources matérielles et pécuniaires de l'État dans le respect de la loi et des principes de l'efficacité, de l'économie et de l'utilité.

La Cour de contrôle détient une autorité qui, dans l'exercice de sa compétence, s'applique à tous les corps des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires; aux organismes des administrations locales; aux fonds spéciaux d'État; à la Banque nationale de Géorgie; et à tout autre organisme et entité relevant du gouvernement.

La Cour bénéficie d'une indépendance financière, constitutionnelle et organisationnelle et respecte donc les critères d'indépendance de l'ISC (d'après la Déclaration de Lima).

Organisation

Le Président de la Cour de contrôle de Géorgie est élu par le Parlement sur la proposition du Président du pays. Le Président de la Cour accepte un mandat de cinq ans, renouvelable à deux reprises, après la première élection. Il ne peut être destitué que par le Parlement, uniquement en cas d'infraction pénale, sur la proposition d'au moins un tiers des députés, avec le consentement de la majorité. Les membres du Præsidium peuvent être destitués si le Président en fait la demande auprès du Parlement ou du Président du pays.

Le Præsidium est l'organe de direction suprême de la Cour de contrôle et compte 13 membres : Le Président de la Cour, chef du Præsidium; ses délégués; les chefs de service; et les chefs des diverses cours de contrôle des républiques autonomes de Géorgie. La moitié des membres du Præsidium sont nommés par le Président du pays, les autres étant élus par le Parlement sur les propositions du Président de la Cour.

Travaux de la Cour

La Cour de contrôle s'acquitte principalement de contrôles financiers et de contrôles de conformité. En novembre 2001, la Cour a entrepris des contrôles du rendement; son service des réformes et des relations internationales a exécuté pour la première fois ce type de contrôle de l'optimisation des ressources des activités de la mission diplomatique géorgienne au Royaume-Uni. En 2000, à la demande du Président du pays et du Parlement, la Cour a entrepris des enquêtes anticorruption en cas d'affaires criminelles, avec l'appui financier et technique des États-Unis.

Rapports

La Cour de contrôle élabore des plans stratégiques et approuve des plans annuels de contrôle, établis en conséquence. S'il y a lieu de présenter des constatations, le Président de la Cour décide à qui les rapports doivent être transmis, c'est-à-dire au Parlement, au Président du pays ou aux ministères concernés. La Cour publie aussi des rapports annuels et semestriels de mise en oeuvre du budget, qui sont étudiés par les députés.

Gestion des ressources humaines

La Cour de contrôle s'appuie sur une équipe de comptables, d'économistes et d'avocats. Grâce à l'appui technique et financier du ministère de la Justice des États-Unis, avec le soutien de USAID, du Trésor américain et de professeurs de l'université d'État de Tbilisi, la Cour a mis sur pied un processus d'examen et de concours. Pendant l'implantation, 1 000 questions d'ordre professionnel ont été préparées; tous les membres des unités centrales et régionales de la Cour ont bénéficié d'une formation; et 3 000 livrets (avec outils et documents pertinents) ont été publiés et présentés gratuitement aux participants internes et externes. Le processus d'ensemble a été mis en oeuvre sous la stricte supervision d'experts internationaux. À la suite du processus, la Cour a réussi à rehausser le niveau de compétence de son personnel et à réduire le nombre d'employés, qui est passé de 800 à 700, dont 200 spécialistes de haute compétence récemment embauchés. À la fin du processus, tous les observateurs indépendants (organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales, ambassades, journaux et chaînes de télévision) ont pu constater que le processus s'était déroulé dans la rigueur professionnelle la plus stricte, de manière objective, transparente et bien structurée.

Perspectives d'avenir

Académie régionale de formation des contrôleurs d'État et Conseil de contrôle du secteur public. Avec l'appui technique de l'Union européenne, de USAID, du Trésor américain et du ministère de la Justice américain, la Cour de contrôle a préparé le programme et établi un budget préliminaire en vue de créer et de développer l'Académie régionale de formation des contrôleurs d'État et le Conseil de contrôle du secteur public de la Géorgie. Les deux organisations sont mentionnées dans les modifications de la loi régissant la Cour de contrôle. L'Académie régionale de formation des contrôleurs d'État aurait pour mission de former et d'accréditer les employés de la Cour et d'autres organismes, d'après les normes internationales de comptabilité et d'audit, pour la dotation des équipes de contrôle interne des ministères et des services. L'Académie s'acquitterait aussi de la formation des contrôleurs provenant d'ISC de la Communauté des États indépendants. Le Conseil de contrôle du secteur public veillerait à la délivrance du permis d'exercer des contrôleurs d'État, et à la supervision de ces derniers, après formation pertinente et accréditation décernée par l'Académie.

Union européenne. En juillet 2001, le gouvernement de la Géorgie a demandé au conseil d'experts européens d'entreprendre la mise en oeuvre du programme d'assistance technique visant la Cour de contrôle. En janvier 2002, la première étape du programme avait été menée à bien et, en septembre 2002, le deuxième volet commençait. Dans le cadre du programme, des experts internationaux, avec l'appui du personnel de la Cour, ont préparé le texte de la loi sur le contrôle financier, les modifications de la loi régissant la Cour ainsi que les normes de contrôle, dans le respect des méthodes de contrôle internationales ainsi que du code de déontologie de la Cour. Les intervenants se sont aussi penchés sur les plans de développement stratégique d'avenir de la Cour, ainsi que sur le programme et le budget visant la création et le développement de l'Académie régionale de formation des contrôleurs d'État, de même que du Conseil de contrôle du secteur public.

Programme d'assistance technique GTZ visant la Cour de contrôle. En octobre 2001, les responsables de la Cour de contrôle et de GTZ (organisation d'assistance technique d'Allemagne) ont signé un accord qui amènera GTZ, de concert avec l'Union européenne, à élaborer un programme d'assistance technique visant la Cour, au début de l'année 2003. Le programme servira à établir un système informatisé sur mesure pour assurer le suivi quotidien des activités financières et économiques de Géorgie.

Conclusion

Aujourd'hui, les principaux objectifs de la Géorgie restent de s'intégrer à l'Union européenne et à l'OTAN. Pour ce faire, l'ISC de la Géorgie devra poursuivre ses travaux dans le respect des normes internationales. C'est pourquoi le Præsidium de la Cour de contrôle a décidé d'implanter ses normes de contrôle du rendement par l'intermédiaire du Service des réformes et des relations internationales, et par l'entremise du centre de formation de la Cour, qui sera créé au début de l'année 2003. Grâce aux activités de contrôle du rendement de la Cour, la Géorgie aura une image exacte des mesures qu'elle doit prendre pour réaliser ses objectifs, en précisant aussi la période d'intervention et les agences auxquelles elle doit faire appel.

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec la Cour de contrôle de Géorgie, 96, Ketevan Tsamebuli Avenue, Tbilisi, 380044, Géorgie; télécopieur : ++ (995 32) 954469 ou ++ (995 32) 958849; courriel : chamber@gol.ge; site Web : <http://chamber.gol.ge>. ■

Publications à signaler

Les modifications apportées récemment par l'Institute of Internal Auditors (Institut des vérificateurs internes) à ses *Standards for the Professional Practice of Internal Auditing* (normes de vérification interne) et les modifications subséquentes aux Practice Advisories (conseils sur les pratiques) ont rendu nécessaire une mise à jour des lignes directrices destinées aux spécialistes de la vérification interne. En réponse à ce besoin, l'IIA a publié la quatrième édition de son *Quality Assessment Manual* (manuel d'évaluation de la qualité), qui tient compte des modifications apportées aux *Standards* (normes) et de l'évolution des pratiques exemplaires en matière de vérification interne. Depuis l'édition précédente, on a pu constater une participation accrue des services de vérification interne à la gouvernance des organisations au moyen d'un arrimage des objectifs de vérification et des objectifs de l'organisation. Les vérificateurs internes ont aussi fourni des services de conseil en plus de l'assurance classique et élargi la visée de ces activités pour y inclure le risque global. Les nouvelles directives donnent les grandes lignes des modifications récentes aux normes professionnelles et à la définition de la vérification interne qui sont à l'origine de la révision. La publication décrit les éléments et les critères clés d'un examen externe, qui doit d'abord mesurer l'efficacité et l'efficacités globales des activités de vérification par rapport à leur document cadre. Pour obtenir un exemplaire de la publication mise à jour, prière de **communiquer avec l'IIA, 249 Maitland Avenue, Altamonte Springs, Florida 32701-4201 U.S.A., tél. : (407) 830-7600, téléc. : (407) 831-5171, ou de visiter son site Web www.theiia.org.**

L'Institut international des Sciences administratives (IISA) a publié son nouveau livre, *Managing Diversity in the Civil Service* (la gestion de la diversité dans la fonction publique). L'ouvrage traite de la diversité au sens large et met en évidence ce phénomène actuel, qui touche tous les gouvernements et leur fonction publique. La diversité s'exprime sous de multiples formes : l'âge, la race, le sexe, la religion, la langue, les valeurs, les cultures, la classe sociale, etc. Indirectement, à cause de la mondialisation et du progrès technique, la diversité produit une grande hétérogénéité dans la société. Dans un monde en évolution rapide, les administrations publiques doivent tenir compte du phénomène de la diversité. Prière de communiquer avec l'Institut international des sciences administratives pour obtenir un exemplaire de cette publication chez **IOS Press, Nieuwe Hemweg 6B, 1013 BG Amsterdam, Pays-Bas, tél. : 31 20 688 3355 ou téléc. : 31 20 620 3419.**

La Fondation canadienne pour la vérification intégrée (CCAF-FCVI Inc.) a récemment publié son livre *Reddition de*

comptes, rapports sur la performance et vérification intégrée – Une vue d'ensemble. Cette publication est une ressource d'une valeur inestimable pour 1) les personnes qui fournissent ou reçoivent de l'information sur la gouvernance; 2) les praticiens qui veulent accroître la portée de la vérification interne ou externe et 3) les spécialistes. Il fait appel à des éléments tirés des sciences politiques, de l'histoire, de la vérification et de la comptabilité et brosse un portrait complet du développement des concepts de base, de la théorie et des principes de la reddition de comptes ainsi que de leurs liens avec la gouvernance et la gestion. On y aborde également la théorie, l'évolution, le rôle ainsi que les pratiques actuels de la vérification et des rapports sur la performance. Le livre comporte trois principaux thèmes : le concept de base de reddition de comptes dans le secteur public; les principes de communication d'informations aux organismes dirigeants et, enfin, la théorie et la pratique des trois modèles de vérification intégrée en tant que mécanismes clés visant à procurer une assurance aux destinataires. Il est aussi publié en anglais et espagnol. **Veillez communiquer avec la FCVI au 55, rue Murray, bureau 210, Ottawa ON Canada K1N 5M3, tél. : (613) 241-6713, téléc. : 613-236-2150, site Web : www.ccaf-fevi.com.**

L'indépendance des vérificateurs demeure un sujet d'intérêt dans les secteurs public et privé. Les lecteurs de la *Revue* seront heureux d'apprendre que le General Accounting Office des États-Unis a publié ses *Government Auditing Standard : Answers to Independence Standard Questions*. Des questions relatives à trois aspects de l'indépendance sont abordés dans la nouvelle publication. Ces aspects incluent 1) la mise en place d'une norme d'indépendance et le processus de transition; 2) les concepts sous-jacents et 3) l'application des normes dans certaines situations autres que la vérification. Selon M. David Walker, Contrôleur général des États-Unis, les organismes de vérification doivent privilégier le fond plutôt que la forme et prendre en considération la nature et l'importance des services de vérification fournis à l'entité vérifiée — les faits et la situation. Avant qu'un organisme ne consente à fournir des services autres que de vérification, il doit bien comprendre à quel point il est important d'éviter les situations dans lesquelles un tiers raisonnable, informé des circonstances et des faits pertinents, en viendrait à conclure que le vérificateur est dans l'impossibilité de maintenir son indépendance lorsqu'il effectue des vérifications. Il importe que les vérificateurs soient toujours indépendants de fait ainsi qu'en apparence.

Pour obtenir un exemplaire de cette publication, **veuillez écrire au : U.S. General Accounting Office, 441 G Street NW, Room LM, Washington, DC 20548, tél. : (202) 512-6000, téléc. : (202)-512-6061, ou visiter le site Web du GAO www.gao.gov.** ■

Dans le cadre de l'INTOSAI



Nouvelles de l'IDI

La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : <http://www.idi.no>.

Le contrôle environnemental et l'IDI

L'IDI a pour but de forger des relations plus étroites entre les commissions permanentes et les groupes de travail de l'INTOSAI. Lors d'une réunion entre l'IDI et le Groupe de travail pour le contrôle écologique, tenue en juillet 2002, les membres ont discuté d'un programme de formation à l'intention des régions sur cette question importante. Une réunion de suivi sur le programme de formation se tiendra à Oslo, en novembre.

Babillard de l'IDI

Nous procédons aux derniers tests du babillard en anglais, en espagnol et en français, qui permettra aux spécialistes de la formation diplômés du monde entier de communiquer entre eux sur des points d'intérêt communs. Le babillard doit être en ligne au cours du dernier trimestre de 2002, et la version arabe suivra peu de temps après.

Formation de l'ARABOSAI

Huit spécialistes de la formation de l'IDI/ARABOSAI se réuniront à Amman, en Jordanie, du 30 septembre au 18 octobre 2002, pour modifier l'Atelier de conception et d'élaboration de cours de 12 semaines et l'Atelier des techniques de formation et en faire un atelier combiné de 7 semaines.

ASOSAI – Bangkok et après

Comme l'indiquait le dernier numéro des Nouvelles de l'IDI, le partenariat entre l'ASOSAI, la Banque asiatique de développement et l'IDI permettra de former 25 nouveaux formateurs diplômés dans la région, provenant pour la plupart de pays qui n'en ont pas. Ces 25 employés d'ISC participeront à l'Atelier d'élaboration de cours et de techniques de formation à Bangkok, en Thaïlande. Les sujets choisis pour le prochain atelier de contrôle régional, qui sera offert l'an prochain, sont le contrôle comptable et le contrôle de la privatisation.

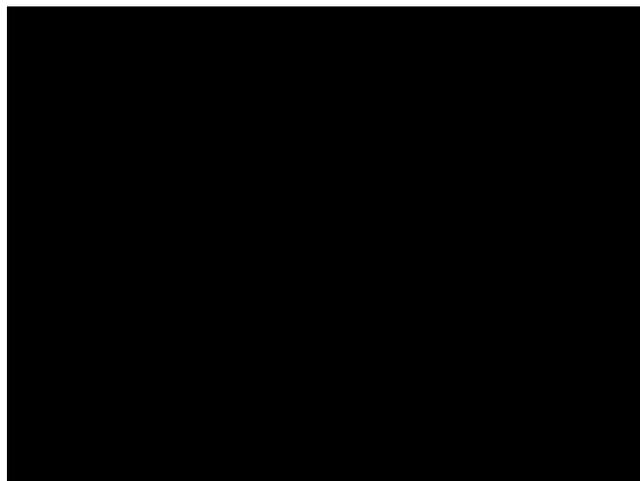
L'EUROSAI a du succès

Le premier Programme de formation régional à long terme (PFRLT) de l'EUROSAI s'est poursuivi en septembre avec des cours très réussis sur la sensibilisation à la fraude et le contrôle comptable. Les diplômés du PFRLT ont donné ces cours à

26 délégués de 13 pays candidats à l'Union européenne. La dernière activité, un second atelier de contrôle régional, sera présenté à Chypre en février 2003.

La deuxième phase du projet de l'EUROSAI, qui conduira à la création d'un bassin de spécialistes de la formation diplômés de pays des Balkans et de l'Europe centrale et orientale, débutera en novembre avec un atelier de planification stratégique, à Zagreb, en Croatie.

Un deuxième projet issu de la collaboration de l'EUROSAI et de l'IDI a été la réunion des instructeurs de l'Atelier de contrôle régional de l'EUROSAI. Les instructeurs, photographiés ci-dessus, se sont réunis à Tallinn, en Estonie, en septembre 2002 pour préparer l'atelier.



Le groupe des instructeurs de l'atelier de contrôle régional de l'EUROSAI, tenu à Tallinn, en Estonie, en septembre. De gauche à droite : Zoltan Giday (Hongrie), Zbyslaw Peter Dobrowolski (Pologne), Michaela Pohanková (République tchèque), Chrysostomos Nicolaou (Chypre), Tõnis Saar (Estonie); et assis de gauche à droite : Goranka Kiralj (Slovénie), Aline Vienneau (spécialiste du domaine, Canada), Louiza Avraamides (Chypre), et Manuela Lavinia Toma (Roumanie).

Atelier sur les techniques de formation en Afrique

Un atelier sur les techniques de formation en contrôle informatique, financé par l'IDI, sera offert au Lesotho, à l'intention des ISC anglophones de l'Afrique, vers la fin d'octobre. Ce sera le troisième atelier sur les techniques de formation qui est donné cette année aux ISC de l'Afrique anglophone.

Préparation d'un cours sur le contrôle de gestion au sein de l'OLACEFS

Au début d'octobre 2002, six participants de l'OLACEFS ont mis la dernière main au matériel pédagogique d'un cours sur le contrôle de gestion qui doit être offert à 25 participants de

l'OLACEFS en novembre, en Bolivie. L'IDI a financé l'atelier, qui fait partie d'un projet conjoint d'aide technique et d'établissement d'une capacité mené avec l'OLACEFS, la Banque interaméricaine de développement et le General Accounting Office des É.-U.

Pour communiquer avec l'IDI

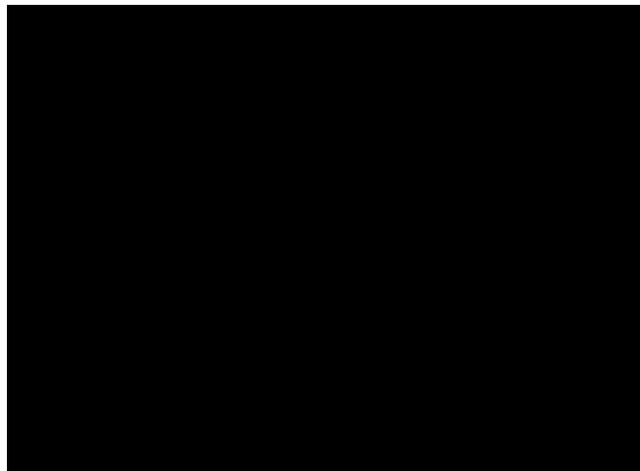
Si vous voulez discuter de n'importe laquelle des questions présentées dans cette rubrique des Nouvelles de l'IDI, composez le ++47 22 24 13 49 ou envoyez-nous un courriel à : idi@idi.no.

L'OLACEFS désigne un nouveau président et un nouveau secrétariat général

Lors de la Douzième Assemblée de l'OLACEFS tenue à Mexico, du 24 au 28 septembre 2002, M. Clodosbaldo Russian, Contrôleur général du Venezuela, a été élu Président de l'OLACEFS pour 2003–2004. De plus, les délégués ont choisi le Panama comme le nouveau lieu du Secrétariat général de l'OLACEFS pour 2003–2008. Le Bureau du Contrôleur général de la République du Panama est dirigé par M. Alvin Weeden Gamboa, Contrôleur général.

Alors appelé ILACIF, l'OLACEFS a été fondé au Venezuela en 1965, et la Présidence et le Secrétariat général y sont demeurés jusqu'en 1972, année où ils ont été transférés au Pérou. Par la suite, ils ont été accueillis par l'Équateur, la Colombie, le Pérou et le Mexique, et enfin encore par le Pérou pour la période 1997–2002. Conformément aux modifications apportées aux statuts de l'OLACEFS, la Présidence a été séparée du Secrétariat général et ont des mandats de deux et de six ans, respectivement.

La Havane, à Cuba, lieu du premier congrès de l'INTOSAI en 1953, accueillera la Treizième Assemblée de l'OLACEFS en 2003, qui marque le 50^e anniversaire de l'INTOSAI.



La Auditoria Superior de la Federación du Mexique a accueilli la Douzième Assemblée de l'OLACEFS en septembre 2002. Photographies ci-dessus : Autoro Gonzalez de Aragon, Vérificateur général du Mexique (à gauche) et Vicente Fox, Président du Mexique (à droite), à la cérémonie d'ouverture. Un article complet sur l'Assemblée de l'OLACEFS paraîtra dans le numéro de janvier 2003 de la *Revue*.

Le Secrétariat général publie la circulaire n° 63

Le Secrétariat général a publié la circulaire n° 63, qui contient un éditorial du Secrétaire général Fiedler, et le compte rendu des deux dernières réunions du Comité directeur à Seoul, en Corée. Annexé à la circulaire se trouve un répertoire à jour des membres, qui comprend de l'information sur les 184 ISC membres de l'INTOSAI, ainsi que leur adresse courriel et celle de leur site Internet.

Dans son éditorial, M. Fiedler note que l'INTOSAI commémorera son 50^e anniversaire en 2003, et il profite de l'occasion pour faire part de ses réflexions sur le passé, le présent et l'avenir de l'INTOSAI. Si l'on examine en rétrospective les cinquante ans de l'histoire de l'Organisation, il mentionne qu'on peut les qualifier à juste titre de succès extraordinaire. Ce succès se manifeste le plus éloquemment dans le nombre de membres de l'INTOSAI, qui est passé de 30 dans les années 1950 à plus de 180, soit presque la totalité des membres des Nations-Unies.

Le fait que les nouvelles institutions supérieures de contrôle présentent généralement leur demande d'adhésion à l'INTOSAI très peu de temps après leur établissement est un signe manifeste. Cela témoigne de l'attraction et du rôle important que l'INTOSAI joue dans la communauté internationale des nations.

Faisant ressortir l'une des nombreuses forces de l'INTOSAI comme organisation internationale, M. Fiedler a indiqué que l'une des raisons de la confiance des ISC, qui se manifeste par le nombre croissant de ses membres, réside dans le fait que tous les membres jouissent des mêmes droits, qu'ils soient des États petits ou grands, riches ou pauvres. Ainsi, les intérêts de la majorité des membres ont préséance sur les intérêts individuels.

Le texte complet de l'éditorial de M. Fiedler se trouve sur le site Web de l'INTOSAI à l'adresse www.intosai.org. ou on peut l'obtenir par écrit en s'adressant au Secrétariat général de l'INTOSAI, Dampfschiffstrasse 2, A-1033, Vienne, Autriche. ■

Calendrier des événements de l'INTOSAI en 2002–2003

Octobre

Atelier d'élaboration de cours et de techniques de formation de l'ASOSAI/IDI
Bangkok, Thaïlande
30 septembre – 15 novembre

Conférence des vérificateurs généraux du Commonwealth
Kuala Lumpur, Malaisie
6–10 octobre

Atelier de contrôle régional AFROSAI francophone/IDI
Dakar, Sénégal
14–16 octobre

50^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI
Vienne, Autriche
16–18 octobre

31^e réunion du Comité directeur de l'ASOSAI
Manille, Philippines
22–24 octobre

Atelier de conception et d'élaboration de cours de la CAROSAI/IDI
Saint-Kitts-et-Nevis
28 octobre – 9 décembre

2003

Janvier

Réunion de la Commission de formation régionale de l'EUROSAI
Lisbonne, Portugal
20–22 janvier

Avril

Réunion de la Commission des normes de contrôle
(Réunion du groupe de travail)
Washington, D.C.
3–4 avril

Novembre

Atelier du Groupe de travail pour le contrôle écologique/IDI
Oslo, Norvège
4–5 novembre

Atelier de planification stratégique de la SPASAI/IDI
Zagreb, Croatie
11–14 novembre

Réunion de la Commission pour le contrôle informatique
New Delhi, Inde
27–29 novembre

Février

Mai

Décembre

Mars

Séminaire de formation des Nations Unies/INTOSAI sur le contrôle de l'éducation
Vienne, Autriche
31 mai – 4 avril

Juin

N.D.L.R. : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communications de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres de l'INTOSAI à planifier et à coordonner leurs engagements. Figureront dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles offerts par les régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétaire général de chaque groupe de travail régional.